10^e séance, 17^e année

Province de Québec Commission scolaire des Navigateurs Saint-Romuald

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 16 décembre 2014, 19 h 30, au centre administratif de Saint-Romuald, au 1860, 1^{re} Rue, Saint-Romuald, sous la présidence de monsieur François Caron.

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur François Caron, président du conseil des commissaires et du comité exécutif

Monsieur Michel Bédard, commissaire

Madame Pascale Bélanger, vice-présidente du comité exécutif

Madame Lynda Bilodeau, commissaire

Monsieur Mathieu Boilard, commissaire

Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires

Monsieur Jean-François Labbé, commissaire

Monsieur Jean-Philippe Lachance-Tremblay, commissaire-parent

Monsieur Richard Légaré, commissaire

Monsieur Matthieu Mellon, commissaire-parent

Madame Catherine Nadeau, commissaire

Monsieur Freddy Ntako, commissaire

Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du conseil des commissaires absent :

Monsieur Alain Gaudreau, commissaire-parent

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale

Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport

Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint

Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale

Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications

Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs

Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président

Après un moment de recueillement, le président déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires en date du 16 décembre 2014 ouverte à 19 h 32.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi sur l'instruction publique.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

CC-14-15-082 1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- Recueillement 1.1
- Ouverture de la séance ordinaire par le président 1.2
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 25 novembre 2014 et des séances extraordinaires du conseil des commissaires du 2 et du 9 décembre 2014
- 1.6 Interventions du public
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire
- 1.8 Correspondance
- 1.9 Rapport du président

Décisions

- 2.1 Regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs
- 2.2 Rapport annuel 2013-2014 de la Commission scolaire des Navigateurs - Adoption
- 2.3 Nomination des représentants des groupes socioéconomiques et des entreprises de la région au conseil d'établissement du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds
- 2.4 Comité consultatif de transport – Nomination
- 2.5 Répartition de la masse salariale du conseil commissaires en conformité avec le décret 704-2014
- 2.6 Calendrier scolaire 2015 - Centre national de conduite d'engins de chantier - Adoption
- 2.7 Centre d'éducation des adultes des Navigateurs - Saint-Romuald - Vente d'une parcelle de terrain à Gaz Métro
- 2.8 Convention de reconnaissance des droits et de gestion d'un réseau de fibres optiques, convention pour la maintenance d'un réseau de fibres optiques, enregistrement des droits de propriétés d'un réseau de fibres optiques et autres documents connexes - Adoption

3.0 **Information**

- 3.1 Rapport de la directrice générale
- 3.2 États financiers 2013-2014

Rapport des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines













- 4.5 Comité EHDAA
- 4.6 Comité de parents

5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des commissaires
- 6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

Le point 1.5 – Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 25 novembre 2014 et des séances extraordinaires du conseil des commissaires du 2 et du 9 décembre 2014 sera traité après le point 1.7 – Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire.

1.6 Interventions du public

Aucune intervention

1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire

Madame Esther Lemieux, directrice générale, présente les récipiendaires du concours pour le choix du nom de la nouvelle école à Saint-Nicolas, madame Marie-Pier Fournier-Rousseau, citoyenne de Saint-Nicolas et parent d'un élève de l'École Clair-Soleil, et madame Gabrielle Dumont-Lévesque, citoyenne de Saint-Nicolas. Toutes deux précisent, à leur tour, la signification qu'elles donnent au nom de l'École de l'Étoile.

Elle présente aussi Emma Courmarcel, élève de l'École La Martinière, et Emrick Mongrain, élève de l'École Clair-Soleil, tous deux gagnants d'un prix de participation pour le concours.

Le point 1.8 – Correspondance sera traité après le point 1.5 – Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 25 novembre 2014 et des séances extraordinaires du conseil des commissaires du 2 et du 9 décembre 2014.

1.5 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 25 novembre 2014 et des séances extraordinaires du conseil des commissaires du 2 et du 9 décembre 2014

 ${\bf ATTENDU} \ {\tt l'article} \ {\tt 170} \ {\tt de} \ {\tt la} \ {\tt Loi} \ {\tt sur} \ {\tt l'instruction} \ {\tt publique};$

ATTENDU que les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 25 novembre 2014 et des séances extraordinaires du conseil des commissaires du 2 et du 9 décembre 2014 ont été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 12 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 25 novembre 2014 et des séances extraordinaires du conseil des commissaires du 2 et du 9 décembre 2014 et d'adopter ceux-ci tel qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-14-15-083



CC-14-15-084

 \mathbf{DG}

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

Le point 1.6 – Rapport du comité exécutif et le point 1.7 – Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire ont été traités après le point 1.4 – Adoption de l'ordre du jour.

1.8 Correspondance

La pièce relative à la correspondance a été déposée à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

1.9 Rapport du président

Aucun rapport n'a été déposé.

2.0 DÉCISIONS

2.1 Regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU que monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et député de la région des Appalaches, a manifesté un intérêt pour un regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU la résolution CC-14-15-070 adoptée par le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs lors de la séance extraordinaire du 2 décembre 2014 qui visait à mandater la Direction générale à présenter un portrait de la situation quant à un regroupement éventuel avec une commission scolaire qui pourrait manifester son intérêt à rejoindre la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU que la Commission scolaire des Appalaches a manifesté, le 9 décembre 2014, par la résolution CC-14-15-042, son intérêt pour un regroupement avec la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU l'ouverture démontrée par les représentants du Syndicat du Personnel professionnel de l'éducation Chaudière-Appalaches, du Syndicat de l'enseignement des Deux Rives, secteur des Navigateurs et du Syndicat soutien scolaire des Navigateurs, lors de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 9 décembre 2014, quant au regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU que de l'information a été transmise, par la Direction générale, à l'ensemble des membres du conseil des commissaires, lors de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 9 décembre 2014, quant au portrait de la situation concernant le regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs et la Commission scolaire des Appalaches s'accordent pour maintenir l'intégralité de leur territoire avec ou sans regroupement;

ATTENDU que le conseil de la MRC des Appalaches, par la résolution CM-2014-11-7203, a manifesté un intérêt pour un regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Henri, par la résolution 221-14, a demandé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de maintenir la municipalité de Saint-Henri au sein du territoire de la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon, par la résolution 247-14, a demandé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de maintenir la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon au sein du territoire de la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU la résolution CC-14-15-078 adoptée par le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2014, à l'effet de poursuivre les discussions avec la Commission scolaire des Appalaches;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin a manifesté, le 9 décembre 2014, par la résolution CC-02-12-14, son intérêt à conserver les six (6) municipalités situées sur son territoire actuel, dont celles de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre et de se fusionner avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la lettre de madame Jacqueline Bernier, vice-présidente du Syndicat de l'enseignement des Deux Rives, secteur des Navigateurs, laquelle mentionne que leurs membres sont favorables à un regroupement avec la Commission scolaire des Appalaches;

ATTENDU la résolution CP-2014-2015-003 adoptée à la majorité, par le comité de parents à la suite d'une consultation effectuée le 15 décembre 2014, laquelle mentionne que le comité de parents est en accord avec un regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs, le tout en précisant que les décisions du conseil des commissaires doivent être prises, d'abord et avant tout, dans l'intérêt de l'élève ainsi qu'en faveur du maintien ou de l'amélioration des services à l'élève;

ATTENDU que le maintien des territoires des commissions scolaires est de nature à créer le moins d'impact sur les élèves, les parents, le personnel et l'administration;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire des Navigateurs de poursuivre et améliorer les services offerts aux élèves;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

DE transmettre un avis favorable à la Commission scolaire des Appalaches quant à un regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs;

DE transmettre la résolution à monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui fait part de la volonté de la Commission scolaire des Navigateurs de se regrouper avec la Commission scolaire des Appalaches en maintenant l'intégralité des territoires actuels;

DE transmettre la présente résolution à madame Dominique Vien, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et à monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et député de la région des Appalaches;

DE transmettre la présente résolution à monsieur Denis Langlois, président de la Commission scolaire des Appalaches, à monsieur Charles-Henri Lecours, président de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, à monsieur Alain Grenier, président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, à madame Paulette S. Rancourt, présidente de la Commission scolaire des Bois-Francs ainsi qu'à madame Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CC-14-15-085

DG

CC-14-15-086

SG

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

DE transmettre la présente résolution à monsieur Jérôme Demers, président du comité de parents, à monsieur Marc Bernier, président du Syndicat du Personnel professionnel de l'éducation Chaudière-Appalaches, à monsieur Stéphan Lacasse, président du Syndicat soutien scolaire des Navigateurs, à monsieur Jocelyn Noël, président du Syndicat de l'enseignement des Deux Rives, secteur des Navigateurs, à monsieur Jean-Philippe Caron, président du conseil d'établissement de l'École du Bac, à madame Karine Morency, présidente du conseil d'établissement de l'École Belleau-Gagnon ainsi qu'à leur direction en les remerciant pour leur bonne collaboration.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.2 Rapport annuel 2013-2014 de la Commission scolaire des Navigateurs – Adoption

ATTENDU les articles 175.1, 220, 220.1 et 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'avis public concernant la séance publique d'information à la population, laquelle aura lieu lors de la séance du conseil des commissaires du 16 décembre 2014;

ATTENDU la présentation aux membres du conseil des commissaires ainsi qu'à la population;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marcel Vézina et résolu :

D'ADOPTER le Rapport annuel 2013-2014 de la Commission scolaire des Navigateurs tel que déposé et versé aux archives sous la cote CC-14-15-085;

DE transmettre une copie du Rapport annuel 2013-2014 à monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.3 Nomination des représentants des groupes socio-économiques et des entreprises de la région au conseil d'établissement du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs doit nommer deux représentants provenant des groupes socio-économiques et socio-communautaires ainsi que deux représentants des entreprises de la région au conseil d'établissement du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL);

ATTENDU l'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la consultation effectuée par le directeur du CFMVL, monsieur Daniel-Étienne Vachon, auprès des groupes socio-économiques et socio-communautaires du territoire principalement desservi par le CFMVL;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE nommer monsieur Dominique Bédard, de la Société des surintendants en transport de Québec, et madame Ève Papillon, de la Corporation Mobilis, à titre de représentants des groupes socio-économiques du territoire principalement desservi par le CFMVL;

DE nommer monsieur Jean-François Blais, de Cam-Trac Bernières, et monsieur Danny Cayer, de Genytech, à titre de représentants des entreprises de la région qui œuvrent dans des secteurs d'activités

économiques correspondant à des spécialités professionnelles dispensées par le CFMVL, soit dans le cadre de la formation en engin de chantier.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-14-15-087 SG

2.4 Comité consultatif de transport – Nomination

ATTENDU la résolution CC-14-15-062 adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 25 novembre 2014 relative à la composition, à la nomination des membres, au mandat et à la durée du mandat du comité de vérification;

ATTENDU que les membres du comité de vérification ou une partie de ceux-ci assument également les mandats des comités décrits à la résolution ci-haut mentionnée, dont celui du comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

ATTENDU que l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que le comité consultatif de transport doit être composé des membres suivants :

- du directeur général ou du directeur général adjoint de cette commission
- du directeur général ou du directeur général adjoint de toute commission scolaire pour laquelle cette commission organise le transport des élèves
- du responsable des services de transport des élèves de cette commission
- d'un directeur d'une école de cette commission
- d'un représentant du comité de parents de cette commission et, lorsque cette commission assume la totalité ou partie des services de transport d'une autre commission scolaire, d'un représentant du comité de parents de cette dernière
- de deux commissaires de cette commission et, lorsque cette commission assume la totalité ou partie des services de transport d'une autre commission scolaire, de deux commissaires de cette dernière
- du représentant de l'établissement d'enseignement privé pour laquelle cette commission transporte le plus d'élèves
- du représentant du collège d'enseignement général et professionnel pour lequel cette commission transporte le plus d'élèves
- d'un représentant de chaque organisme public de transport en commun dont le territoire recoupe celui de cette commission
- un représentant de chaque conseil intermunicipal de transport dont le territoire recoupe celui de cette commission

ATTENDU que le comité de parents a nommé monsieur Raynald Lajoie lors de la séance du 20 octobre 2014;

ATTENDU que le comité de vérification recommande de nommer deux représentants du conseil des commissaires au comité consultatif de transport, soit monsieur Freddy Ntako et monsieur Jean-François Labbé:

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

CC-14-15-088 SE CC-14-15-089 **SRM**

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

QUE les deux commissaires suivants soient nommés à titre de membres du comité consultatif de transport :

- monsieur Freddy Ntako
- monsieur Jean-François Labbé

ADOPTÉE à l'unanimité

Le point 2.5 – Répartition de la masse salariale du conseil des commissaires en conformité avec le décret 704-2014 sera traité après le point 3.2 – Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire.

2.6 Calendrier scolaire 2015 – Centre national de conduite d'engins de chantier - Adoption

ATTENDU que la commission scolaire doit établir les calendriers scolaires des centres de formation professionnelle (article 252, de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU que le projet de calendrier scolaire a été recommandé par la direction de centre;

ATTENDU que le projet de calendrier scolaire a fait l'objet d'une consultation du personnel enseignant au Centre national de conduite d'engins de chantier;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

QUE le calendrier scolaire 2015 du Centre national de conduite d'engins de chantier soit adopté, tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.7 Centre d'éducation des adultes des Navigateurs – Saint-Romuald - Vente d'une parcelle de terrain à Gaz Métro

ATTENDU la demande soumise par Gaz Métro inc. d'installer une station de dépressurisation sur le terrain du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs - Saint-Romuald;

ATTENDU que cette parcelle de terrain n'est pas utile à la Commission scolaire des Navigateurs pour des fins de construction future du fait des marges de recul à respecter;

ATTENDU les quatre conditions de vente suivantes exigées par la commission scolaire et qui ont été acceptées par Gaz Métro, à savoir :

- 1. Démantèlement de la station de pré détente hors terre localisée au Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau;
- Obtention d'une subvention maximale pour la conversion de l'électricité au gaz du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs - Saint-Romuald;
- 3. Obtention d'un montant de 3 300 \$ pour la vente d'une parcelle de terrain de 19,25 m² et d'un montant de 18 800 \$ pour l'octroi d'une servitude desservant ladite parcelle de terrain à céder;
- Obligation faite à Gaz Métro d'assumer tous les frais liés à cette transaction, notamment les frais juridiques et d'expertise de la Société québécoise des infrastructures.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs accepte l'option d'achat soumise par Gaz Métro pour l'acquisition d'une parcelle de terrain du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs - Saint-Romuald, à savoir, une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 2 154 314 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 19,25 m², pour un montant total de 3 300 \$ aux conditions ci-haut mentionnées;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution notamment l'acte de vente découlant de l'exercice de l'option d'achat.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.8 Convention de reconnaissance des droits et de gestion d'un réseau de fibres optiques, convention pour la maintenance d'un réseau de fibres optiques, enregistrement des droits de propriétés d'un réseau de fibres optiques et autres documents connexes – Adoption

ATTENDU que la résolution CC-12-13-063, adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 26 février 2013, lequel avait autorisé la signature de la convention de reconnaissance des droits et de gestion d'un réseau de fibres optiques, convention pour la maintenance d'un réseau de fibres optiques, enregistrement des droits de propriétés d'un réseau de fibres optiques et autres documents connexes;

ATTENDU que depuis cette date, des retards se sont écoulés, lesquels sont reliés à des vérifications légales par les partenaires signataires des documents mentionnés au paragraphe précédent et à l'enregistrement des droits de propriétés;

ATTENDU que l'ensemble du projet a déjà été autorisé et qu'il y a toujours lieu de procéder à la conclusion des différents documents cihaut mentionnés;

ATTENDU la recommandation du directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications;

 ${\bf IL}\ {\bf EST}\ {\bf PROPOS\'E}\ {\bf PAR}\ monsieur\ J\'erôme\ Demers\ et\ r\'esolu$:

D'AUTORISER le président et la directrice générale de la Commission scolaire des Navigateurs à signer la convention de reconnaissance des droits et de gestion d'un réseau de fibres optiques, la convention pour la maintenance d'un réseau de fibres optiques, l'enregistrement des droits de propriétés d'un réseau de fibres optiques et les autres documents connexes, lesquels sont déposés et versés aux archives sous la cote CC-14-15-090;

D'AUTORISER le président de la commission scolaire et la directrice générale à y apporter des amendements qui n'y substantiellement incompatibles avec la présente entente.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 **INFORMATION**

Rapport de la directrice générale

Madame Esther Lemieux, directrice générale, présente son rapport tel que déposé à l'ensemble des membres du conseil des commissaires et donne de l'information additionnelle.

CC-14-15-090 **SRTIC**







États financiers 2013-2014 3.2

Monsieur Mathieu Boilard, président du comité de vérification de la commission scolaire informe les membres du conseil des commissaires qu'une réunion a eu lieu le 10 décembre 2014 où les documents déposés aux membres du conseil des commissaires ont été présentés. De plus, il mentionne que la firme Raymond Chabot Grant Thornton leur a transmis de l'information à la suite de l'audit qui a été effectué.

Pour sa part, monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du Transport, dépose aux membres du conseil des commissaires les états financiers 2013-2014 au 30 juin 2014, le rapport financier interne et trafics 2013-2014 au 30 juin 2014 et il donne de l'information concernant l'état du surplus cumulé au 30 juin 2014. Il répond aux questions des commissaires.

Le point 4.0 – Rapports des comités sera traité après le point 2.5 Répartition de la masse salariale du conseil des commissaires en conformité avec le décret 704-2014.

2.5 Répartition de la masse salariale du conseil des commissaires en conformité avec le décret 704-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

QUE la proposition de la répartition de la masse salariale du conseil des commissaires en conformité avec le décret 704-2014 soit reportée à une prochaine séance du conseil des commissaires.

ADOPTÉE à la majorité

Le point 2.6 – Calendrier scolaire 2015 – Centre national de conduite d'engins de chantier - Adoption a été traité après le point 2.4 - Comité consultatif de transport – Nomination.

RAPPORTS DES COMITÉS 4.0

Comité exécutif

Madame Pascale Bélanger informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires qu'elle a été nommée vice-présidente du comité exécutif. Elle donne de l'information concernant les décisions prises lors de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 décembre 2014.

4.2 Comité de vérification

Le point a été traité lors du point 3.2 – États financiers 2013-2014 où de l'information a été transmise par monsieur Mathieu Boilard, président du comité, à l'ensemble des membres du conseil des commissaires concernant les états financiers 2013-2014.

4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Aucun point

Comité des ressources humaines

Aucun point

CC-14-15-091 SRH

4.5 Comité EHDAA

Monsieur Matthieu Mellon informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires qu'il y a eu un changement à la gouvernance. Il est maintenant président du comité EHDAA et monsieur Jean-Philippe Lachance-Tremblay a été nommé vice-président.

Monsieur Mellon informe les membres du conseil des commissaires qu'une réunion a eu lieu le 1^{er} décembre 2014, lors de laquelle madame Martine Sénéchal, directrice adjointe des Services éducatifs – Adaptation scolaire et services complémentaires, a donné de l'information concernant les services offerts aux élèves HDAA et le plan d'intervention. Il ajoute qu'elle a présenté la trajectoire d'intervention des services EHDAA.

4.6 Comité de parents

Monsieur Jérôme Demers, président du comité, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires qu'une rencontre a eu lieu le 15 décembre 2014, lors de laquelle étaient présents les commissaires. Lors de cette rencontre, il fut question du regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs, de la consultation relative aux actes d'établissement et au plan triennal. La prochaine rencontre se tiendra le 15 janvier 2015.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des commissaires

Quelques membres du conseil des commissaires demandent des précisions et donnent certaines informations ou suggestions.

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 21 h 54.

ADOPTÉE à l'unanimité

François Caron

Président

CC-14-15-092

Guylaine Giguère, avocate

Secrétaire générale